

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 10 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3601	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
À la suite de la vérification, certains documents sont manquants dans l'affichage.

- Le rapport de l'enquêtrice est manquant.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié et nous avons discuté les heures de formation continue afin de tenir un suivi.

Plusieurs discussions ont eu lieu comme nous avons eu notre première rencontre avec la nouvelle directrice de plus nous avons organisé les nouvelles rencontres pour les semaines à venir.
Remettre les derniers rapports d'inspection.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 août 2023

Date

original signé par
Cathy Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 août 2023

Date